



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2002/128
27 novembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-huitième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES
TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 25 octobre 2001, adressée à la Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

À propos de la lettre que nous vous avons adressée en date du 24 octobre 2001, concernant le dernier massacre perpétré par les forces d'occupation israéliennes contre la population civile palestinienne non armée dans le village de Beit Rima, au nord de Ramallah, sur la rive occidentale palestinienne occupée, je tiens à vous informer que ce massacre israélien s'étant poursuivi jusqu'à la fin de la soirée d'hier, le nombre de martyrs est passé à 21 et des dizaines d'autres personnes ont été blessées.

Ce massacre vient s'ajouter à la liste interminable des crimes commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien en territoire palestinien occupé. Il constitue aussi une nouvelle preuve que le Gouvernement israélien, comme ses forces d'occupation, viole de manière flagrante les principes des droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, le droit international humanitaire, la quatrième Convention de Genève et, en particulier, la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L' Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Nabil **Ramlawi**